Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20261014-2026_10_07-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-10-07

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Nadine Roux

Date de convocation du Conseil municipal : le 07 octobre 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoît, Clément Bonnier, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux, Camille Doudard, Nadine Roux, Hélène Hervo, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns.

ABSENTS : Florence Fretay (pouvoir à Eva Warns), Sarah Huet (pouvoir à Clément Bonnier), Nathalie Ranno (pouvoir à Juien Querbouët)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 24	Votants : 27
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Alain Tanné, Adjoint

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal afin de :

- Ajuster des prévisions d'imputations comptables entre chapitres : 34 800 € prévus au chapitre 75 à inscrire au chapitre 70 et 258 € prévus au chapitre 011 à inscrire au chapitre 65
- Compenser des dépenses non budgétées nécessaires dans le cadre de la vente de la Résidence Merlin (4 000 € au total, notamment des honoraires d'huissier, le débarrassage et nettoyage d'appartements) en corrigeant les prévisions de loyers communaux légèrement sous-estimés au moment du vote du BP 2026

Soit des modifications de la section de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20261014-2026_10_07-DE

Sens	Chapitre	Compte	Opérati...	Fonction	ACTIVITÉ		Report(R)	Proposé (...
D	011	61524		511	5111	...	0,00 €	-258,00 €
D	011	62268		5511	5511	...	0,00 €	500,00 €
D	011	6228		5511	5511	...	0,00 €	1 400,00 €
D	011	6284		5511	5511	...	0,00 €	2 100,00 €
D	65	65568		511	5111	...	0,00 €	258,00 €
R	70	70878		420	4203	...	0,00 €	34 800,00 €
R	75	752		5511	5511	...	0,00 €	4 000,00 €
R	75	75888		420	4203	...	0,00 €	-34 800,00 €
Total dép							0,00 €	4 000,00 €
Total rec							0,00 €	4 000,00 €

Par ailleurs, afin d'être en mesure de réaliser des d'opérations d'ordre d'intégration d'études dans le cadre de la gestion de l'actif communal, il est nécessaire d'augmenter les dépenses et les recettes d'ordre de la section d'investissement de 50 000 € :

Sens	Chapitre	Compte	Opérati...	Fonction	ACTIVITÉ		Report(R)	Proposé (P)
R	041	2031		01	01	...	0,00 €	50 000,00 €
D	041	21318		01	01	...	0,00 €	50 000,00 €
Total dépense							0,00 €	50 000,00 €
Total recette							0,00 €	50 000,00 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de la commune adopté par le Conseil municipal le 18 décembre 2025,

Vu le budget supplémentaire de la commune adopté par le Conseil municipal le 10 juin 2026,

Après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la décision modificative budgétaire 1 au budget principal présentée ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

MAIRIE de PLELAN-LE-GRAND
35 ILLE-et-VILAINE